

EN FOI DE QUOI, les soussignés, ayant déposé leurs pleins pouvoirs respectifs, ont signé la présente Convention.

FAIT à Washington, le 8 février 1949, en langue anglaise.

POUR LE CANADA:

POUR LE DANEMARK:

POUR LA FRANCE:

POUR L'ISLANDE:

POUR L'ITALIE:

POUR LE GOUVERNEMENT DE SA MAJESTÉ AU ROYAUME-UNI ET LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE EN CE QUI CONCERNE TERRE-NEUVE:

POUR LA NORVÈGE:

POUR LE PORTUGAL:

POUR L'ESPAGNE:

POUR LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD:

POUR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: